



BULLETTIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS
1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS
Tel 05.57.84.32.10 / Fax 09.70.62.09.98
mairie-de-saillans@orange.fr
www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE
Tél . 09.66.89.32.10
ECOLE : 05.57.84.30.31

Automne 2018

SAILLANS

DANS CE NUMERO

Le Mot du Maire

Chers Saillanais et Amis Saillanais,

Après un très bel été, l'automne est là et les vendanges aussi. Les couleurs du vignoble et des paysages se transforment, arborant les tons ocre, orangé, marron.....Très belle saison qu'est l'automne !!

Je souhaite une très bonne et belle récolte à tous nos viticulteurs ainsi qu'un bon millésime.

Les travaux de voirie du chemin de Plain Point étaient très attendus, ils ont été faits dans l'été permettant de nouveau une circulation correcte sur cette voie.

La réhabilitation de l'ensemble des assainissements des bâtiments communaux a été confiée au cabinet d'études. Les travaux se feront en plusieurs tranches, la première étant prévue en 2019.

.../...

Etat Civil Page 4

**Le Personnel
Communal** Page 6

**Compte rendu
de réunion** Page 7

**La vie
Associative** Page 8

Vivre ensemble Page 14

**Informations et
numéros utiles** Page 18

Nos Professionnels
Page 23

Les travaux de peinture des volets et grilles de la mairie sont prévus pour l'automne, donc très vite.

Pendant les vacances de la Toussaint, les clôtures de l'école seront refaites par notre employé communal et un autre linéaire de haie sera planté.

Par contre, pendant quelques semaines, vous ne rencontrerez pas au secrétariat ma fidèle collaboratrice, qui n'est autre que notre souriante et dévouée Véro, absente pour raisons de santé. Pendant, cette période nous essaierons de maintenir le service public au mieux sauf que le secrétariat fermera le soir à 17 heures au lieu de 18 heures.

Laurence, notre bibliothécaire est revenue après quelques semaines d'arrêt suite à un accident de la vie privée. La bibliothèque est donc désormais ouverte les mardis, jeudis, vendredis de 14h30 à 18h00. Reprenez les visites dans ce lieu qui a besoin de vivre et qui nous est cher. La continuité de ce service ne pourra être assurée qu'avec une bonne fréquentation de la population.

Je vous rappelle que je suis toujours disponible, sur rendez-vous ou le jeudi après-midi.

En attendant j'espère vous rencontrer le dimanche 11 novembre à 11h15 à la Mairie pour la cérémonie au Monument aux morts.

Et bien évidemment j'aurai le plaisir de vous présenter mes vœux le 26 janvier 2019 au foyer communal.

A cette occasion, j'aurai le plaisir de remettre des médailles d'honneur régionale, communale, départementale, à Monique MEDES et Isabelle BACHELOT pour leur trente années de bons et loyaux services à la Mairie de Saillans.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et à tous une très bonne fin d'année 2018.

Martine TILLET-FAURIE
Maire de Saillans.



Poème de saison



Hier on cueillait à l'arbre une dernière pêche,
Et ce matin voici, dans l'aube épaisse et fraîche,
L'automne qui blanchit sur les coteaux voisins.
Un fin givre a ridé la pourpre des raisins.
Là-bas voyez-vous poindre, au bout de la montée,
Les ceps aux feuilles d'or dans la brume argentée ?
L'horizon s'éclaircit en de vagues rougeurs,
Et le soleil levant conduit les vendangeurs.



Avec des cris joyeux ils entrent dans la vigne ;
Chacun, dans le sillon que le maître désigne,
Serpe en main, sous l'arbuste a posé son panier.
Honte à qui reste en route et finit le dernier !
Les rires, les clameurs stimulent sa paresse.
Aussi, comme chacun dans sa gaîté se presse !
Presqu'au milieu du champ, déjà brille, là-bas,
Plus d'un rouge corset entre les échelas.

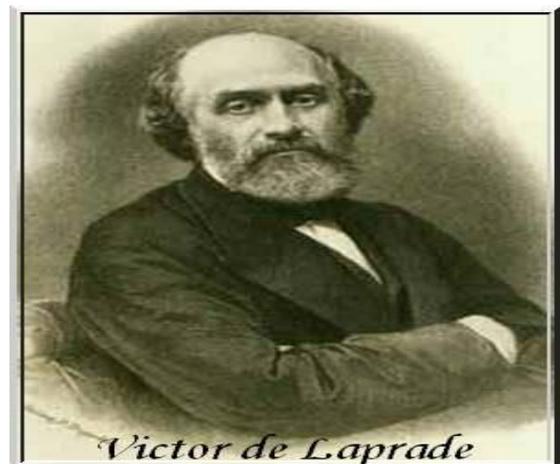


Voici qu'un lièvre part ; on a vu ses oreilles.
La grive au cri perçant fuit et rase les treilles.
Malgré les rires fous, les chants à pleine voix,
Tout panier s'est déjà vidé plus d'une fois,
Et bien des chars, ployant sous l'heureuse vendange,
Escortés des enfants, sont partis pour la grange.



Au pas lent des taureaux, les voilà revenus,
Rapportant tout l'essaim des marmots aux pieds nus.
On descend, et la troupe à grand bruit s'éparpille,
Va des chars aux paniers, revient, saute et grappille,
Près des ceps oubliés se livre des combats.
Qu'il est doux de les voir, si vifs dans leurs ébats,
Préludant par des pleurs à de folies risées,
Tout empourprés du jus des grappes écrasées

Victor de Laprade



Les infos de notre village

Etat Civil

MARIAGE

Le 11 août 2018 a été célébré le mariage entre Monsieur Sébastien RIGAUD et Madame Virginie, Martine, Evelyne WEILL.

Nous présentons aux mariés tous nos vœux de bonheur.



DÉCÈS

Nous venons d'apprendre le décès de Madame VILLEGENTE veuve ARDOUIN Claudette, le 21 septembre 2018.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.



Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2002 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 décembre 2018.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



Bibliothèque municipale :

Tél. : 05.57.84.32.10 - bibliosaillans@yahoo.fr

Amis lecteurs et lectrices ;

La bibliothèque est ouverte les mardis, jeudis, vendredis de 14h30 à 18h00. Ce lieu a besoin de vivre mais sans vos visites ce service ne pourra plus être assuré. Laurence vous y attend... Bonne lecture.



Cérémonie du 11 novembre :

Rassemblement à la mairie le dimanche 11 novembre à 11h15. Le dépôt de gerbe se fera ensuite au monument aux morts et un vin d'honneur sera servi à la mairie pour clôturer la cérémonie.

Rappel à nos administrés :

Lampadaires en panne

Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de relever le numéro inscrit sur le lampadaire.

Incinération des végétaux

Nous vous rappelons que l'incinération des végétaux (tonte, taille de haie, etc...) **est interdite toute l'année** (article 84 du « règlement sanitaire départemental » par la circulaire du 09/08/1978 et du 18/11/2011).

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.

Le mieux étant de les porter en déchetterie.

Le personnel communal :

Ecole :

Nous remercions **Benjamin QUITTARD**, qui a remplacé Maîtresse Fanny ROYER durant son congé maternité.

Nous souhaitons donc la bienvenue à la seconde petite fille de **Maître Florent MICHEL et Maîtresse Fanny ROYER**.

Service technique :

Depuis avril, **Morgan Martin** a rejoint l'équipe municipale en tant qu'agent technique.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



Ecole, Mairie et Restaurant Scolaire :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que Monsieur Le Prefet vient de décerner la médaille d'honneur régionale, départementale et communale Vermeil (30 ans) à deux de nos agents :

- **Isabelle BACHELOT** en qualité d'ATSEM principal,
- **Monique MEDES** en qualité d'Adjoint Technique principal et d'Adjoint Administratif principal.



Réunion du conseil municipal

Réunion du 3 mai 2018 à 18h30

L'an deux mille dix-huit, le trois mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Absente excusée : Madame Bénédicte VARREON

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 26 avril 2018

Projet de véranda au Saillans

Madame le Maire rend compte à ses collègues de l'avancée du dossier de construction d'une véranda au restaurant le Saillans. Une déclaration préalable a été déposée au mois de janvier et a finalement reçu un avis défavorable de la part du service instructeur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais (PETR). Une nouvelle déclaration préalable sera déposée en tenant compte des remarques et objections du PETR. S'agissant d'un bâtiment recevant du public, une demande d'autorisation de travaux sera parallèlement envoyée au SDIS et à la DDTM de Bordeaux au titre des risques incendie et de l'accessibilité. Considérant la complexité de monter un tel dossier et afin de perdre le moins de temps possible, Madame le Maire propose au conseil municipal de faire appel à un architecte. Après discussions, l'ensemble du conseil donne son accord.

Afin de débattre des modalités de financement du projet, une réunion sera proposée aux gérants du restaurant le 9 ou le 16 mai.

Questions diverses

Monsieur Fautrat informe ses collègues qu'un banc en pierre près du lavoir a été cassé et soupçonne un acte de vandalisme.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 h 00

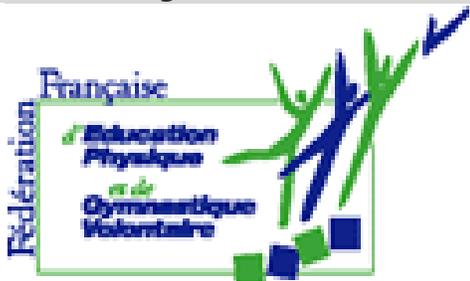


La vie associative

GYMNASTIQUE

Présidente, Isabelle GAUTIER

Pour renseignements contacter : 05 57 74 37 02 ou isabelle Gautier29@orange.fr



Gym saillans

Je vous invite à venir découvrir la Gym de saillans les cours sont tous les mercredis de 18h45 à 20h à la salle des fêtes de Saillans.

Les cours sont assurés par Patrick qui varient entre STEP, LIA, et renforcements musculaire on finit toujours par des étirements.

Vous pouvez venir essayer deux cours gratuits il faut vous munir d'une serviette une bouteille d'eau et des baskets.

Vous pouvez me contacter au 06 18 93 91 23

Le tout dans une ambiance très conviviale

La Présidente Mme Gautier Isabelle

TOU'ZAZIMUTS

Président, Gilbert MALEIX

Pour renseignements contacter : 06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

YOGA A SAILLANS

Pour renseignements contacter :

Solange 06 62 69 96 24 ou soyoga@outlook.fr

FUSIL SAILLANAIS

Président, Jean-Louis LESPINASSE

Pour renseignements contacter : 06 79 43 35 80

Amis chasseurs, propriétaires, sympathisants,

L'assemblée générale du Fusil Saillanais a eu lieu le 22 juin 2018.

A cette occasion le bureau a été renouvelé.

Sa composition est désormais la suivante :

Président : Jean-Louis LESPINASSE

Vice Président : Ruis DA FONSECA JESUS

Secrétaire : Amaury ROUSSEAU

Vice Secrétaire : Henri COURREGÉ

Trésorier : Lionel TILLAC

Vice Trésorier : François LESPINASSE

Bonne Rentrée à tous !

LES AMIS DE L'EGLISE

Président, Henri TROCARD

Pour renseignements contacter :

M TROCARD : 05 57 84 37 35

Mme ROY : 05 57 84 32 42

**Super Loto au profit de la Restauration de l'Eglise,
organisé par l'Association Les Amis de l'Eglise.**

Le dimanche 3 Février 2019

à 15h à la salle des fêtes

Salle chauffée - Boissons - Pâtisseries

Fronsa' messes

automne 2018

Secteur Pastoral du Fonsadais

1, allée du presbytère 33126 FRONSAC

Tel. 05 57 51 27 47,

secteurpastoral.fonsadais@orange.fr

www.fonsadais.catholique.fr

Samedi 6 octobre 18h30	27 ^e dimanche du temps ordinaire	Savignac
Dimanche 7 octobre 10h30		Fronsac
Samedi 13 octobre 18 h 30	28 ^e dimanche du temps ordinaire	Saint Aignan
Dimanche 14 octobre 10 h 30		Galgon
Samedi 20 octobre 18 h 30	29 ^e dimanche du temps ordinaire	Saint Genès de Fronsac
Dimanche 21 octobre 10 h 30		Fronsac
Samedi 27 octobre 18 h 30	30 ^e dimanche du temps ordinaire	Saint Germain la Rivière
Dimanche 28 octobre 10 h 30		Périssac
Jeudi 1 ^{er} novembre 9 h	Toussaint	Saint Germain la Rivière
Jeudi 1 ^{er} novembre 11 h		Villegouge
Vendredi 2 novembre 18 h	Défunts	Galgon
Samedi 3 novembre 18 h	31 ^e dimanche du temps ordinaire	Mouillac
Dimanche 4 novembre 10 h 30		Fronsac
Samedi 10 novembre 18 h	32 ^e dimanche du temps ordinaire	Fronsac (fête patronale)
Dimanche 11 novembre 10 h 30		Galgon
Samedi 17 novembre 18 h	33 ^e dimanche du temps ordinaire	Saint Aignan
Dimanche 18 novembre 10 h 30		Fronsac
Samedi 24 novembre 18 h	Christ Roi	Saillans
Dimanche 25 novembre 10 h 30		Périssac
Samedi 1 ^{er} décembre 18 h	1 ^{er} dimanche de l'aveug	Vérac
Dimanche 2 décembre 10 h 30		Fronsac



Église
Catholique
en
Fonsadais

Messes habituelles en semaine :

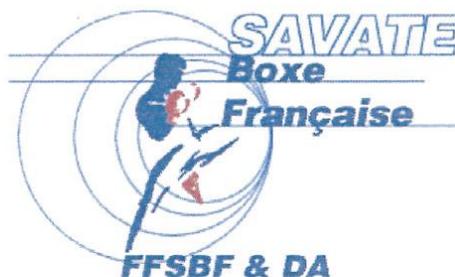
- Mardi 8 h 30 Fronsac (Laudes à 8 h)
- Mercredi 18 h Galgon, en hiver : 17 h 30 (confessions : 1/2 heure avant la messe)
- Jeudi 11 h 30 à Lugon



BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter :

Mr CARDINAL 06-35-51-55-99



CLUB DE SAVATE BOXE FRANCAISE BOXE PIEDS-POINGS

Lundi & Mercredi *SAILLANS - de 19H00 - 21h00 à partir du 10/09/18- Ados & Adultes*

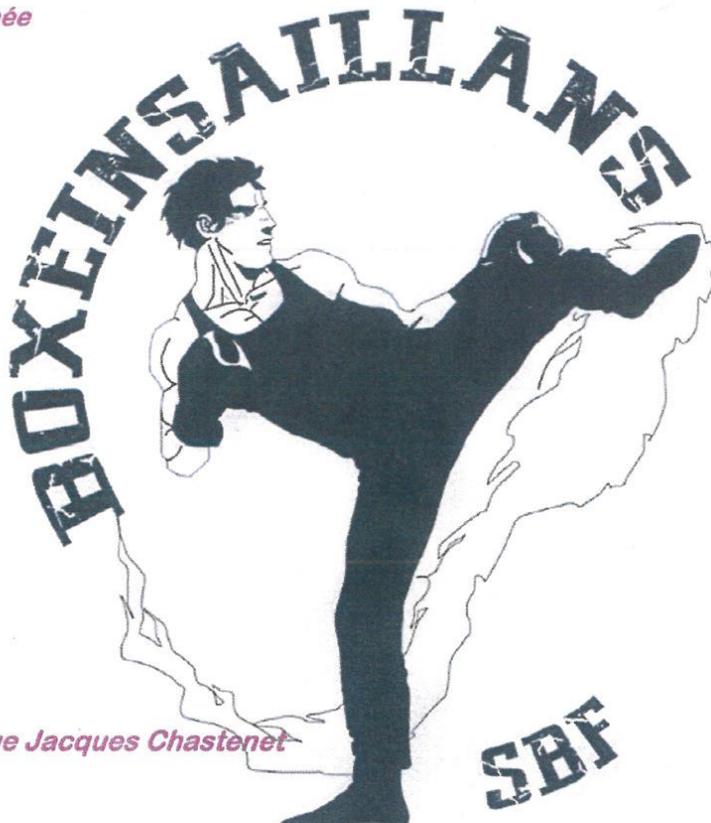
Vendredi *VERAC - de 20H00 à 22H00 à partir du 14/09/18 Ados & adultes*

Samedi *VERAC - de 14H00 à 16H00 à partir du 15/09/18 pour les jeunes*

Adolescent ayant 16 Ans dans l'année

Jeune ayant 11 Ans dans l'année

1 séance d'essai gratuite



Renseignements :

Stéphane 06 68 23 11 88

Salle des fêtes de SAILLANS - Rue Jacques Chastenet

33141 SAILLANS

Gymnase de VERAC - Rue du Sémaphore 33240 VERAC

Adresse mail : boxeinsailans@gmail.com / facebook : [boxeinsailans bf](https://www.facebook.com/boxeinsailansbf)

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Présidente, Marie POLIDORE

Pour renseignements contacter : adpecolesaillans@gmail.com

L'ÉCOLE EN FÊTE POUR LA KERMESSE



Les enfants de l'école de la commune de Saillans ont participé, samedi 30 Juin 2018, à la kermesse scolaire.

La fête de l'école a débuté par un spectacle organisé par le corps enseignant : chants et théâtre étaient à l'honneur ! Bravo aux enfants et à l'équipe enseignante pour ce beau moment !

La kermesse s'est déroulée dans la cour de l'école. Au programme, de nombreux stands : paris sur un cochon d'Inde, bateau gonflable (financé par la vente de galettes et crêpes début 2018), pêche à la ligne, chamboule tout, queue de l'âne, course de camions et vente de gâteaux et de boissons dont les bénéfices seront reversés pour les diverses activités de l'année à venir. L'après-midi s'est terminée par un repas en compagnie de quelques parents.

VIDE GRENIER AU PROFIT DE L'ÉCOLE DE SAILLANS

L'Association des Parents d'Elèves de Saillans collecte des objets, mobiliers et autres qui seront vendus au vide-grenier de Galgon le dimanche 28 octobre 2018. Nous ne prenons pas les vêtements.

Les profits permettront à l'Association de financer une sortie pour Noël comme en 2017.

Nous comptons sur votre générosité !

Les dons sont à déposer à l'école tous les jours ou bien à la Mairie ou sur rendez-vous devant la salle des fêtes en appelant les numéros suivants : 06-18-57-17-33 ou 06-46-69-26-14

Avec tous nos remerciements !

DEMANDE D'AIDE POUR LE LOTO DE L'ÉCOLE

Les membres du Bureau de l'Association n'étant pas assez nombreux cette année pour l'organisation du Loto traditionnel de l'Ecole de Saillans, nous recherchons des volontaires pour son organisation en amont et le Jour J.

La date prévisionnelle du loto est le 9 Mars 2019.

Début de l'organisation dès janvier 2019 donc merci de vous faire connaître pour toute aide d'ici décembre 2018 en contactant L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES A :

adpecolesaillans@gmail.com

OU BIEN AUX 06-18-57-17-33 ou 06-46-69-26-14

Sans bénévoles, le loto ne pourra avoir lieu, nous comptons sur vous ! Merci !

Vivre ensemble...

Vivons ensemble,

PRECAUTIONS A PRENDRE EN BORD DES RIVIERES

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle

Tel : 07.88.39.97.26

05.57.69.10.93

Courriel : sietavi@orange.fr

Site Internet : <https://sietavi.wordpress.com/>



Président : M. Guy VALLEAU

Technicien : M. Guillaume BONVALET

Rappel des devoirs des riverains et précautions à prendre en bord des rivières.

1 : La législation

Article L210-1 du Code de l'Environnement

*"L'eau fait partie du **patrimoine commun de la nation**. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont de **l'intérêt général**."*

Article L215-14 du Code de l'Environnement

*(...) **le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.***

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

2 : Le rôle du syndicat.

Le SIETAVI est en charge de la gestion de plus de 150 Km de cours d'eau. Il ne peut intervenir sur des propriétés privées qu'en cas d'urgence ou dans le cadre d'actions d'intérêt général décrites dans un plan pluriannuel de gestion (PPG) validé par arrêté préfectoral. Vous trouverez le document qui cartographie les travaux sur votre secteur sur notre site Internet « vont-ils travailler chez moi ? ».

Le personnel du syndicat est chargé de mettre en œuvre ce PPG et d'assurer le suivi des actions. Parallèlement, il a un rôle de conseil technique auprès de chaque acteur de l'eau sur le territoire.

3 : Les traitements phytosanitaires et les déchets organiques.

Les traitements phytosanitaires doivent être faits en respectant certaines règles d'usages :

- Traiter en respectant les consignes indiquées par le fabricant.
- **Le traitement à moins de 5 mètres des cours d'eau est interdit par la loi.**
- Ne pas nettoyer le pulvérisateur dans le cours d'eau.



Les déchets organiques de type résidus de tonte, branches ne doivent pas être laissés sur le bord des cours d'eau car ils peuvent attirer les rongeurs (et provoquer par leurs terriers des affaissements de berges). Ces dépôts empêchent le développement naturel des végétaux typiques des milieux aquatiques qui favorisent le maintien de vos berges. Enfin, les jus de fermentation sont une source de dégradation de la qualité de l'eau du cours d'eau.



Ces déchets doivent être emmenés en déchetterie ou entreposés dans un composteur.

L'entretien idéal est donc une seule fauche par an (en automne) et sur 0,5 m de large au minimum. Cet espace fera office de zone tampon entre votre terrain et la rivière. Une richesse biologique importante pourra alors s'y développer (libellules, grenouilles, canards, alevins de poissons lors d'une montée d'eau...).

4 : Les démarches préalables aux travaux.

Un écoulement d'eau peut être considéré comme un « fossé » ou un « cours d'eau ». En fonction de cette nomination, le code civil ou le code de l'environnement (loi sur l'eau) s'applique.

De plus le long de l'Isle et de la Dordogne (cours d'eau domaniaux appartenant à l'Etat), des démarches spécifiques sont nécessaires.

N'hésitez donc pas à nous contacter avant d'engager des travaux et ainsi éviter des P.V de la police de l'eau.

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » L'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

...Recyclons ensemble, CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au **parking de la salle des fêtes et de l'école**, puis un dernier au **lieu dit "Les Struliez"** servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs.

Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67

STOP PUB !

- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie**.

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"



Smicval Market

Depuis le 10 avril 2017, le Smicval Market à Vayres est ouvert, venez découvrir ce **concept innovant** développé par le Smicval en remplacement de la Déchèterie actuelle.

Smicval Market a pour ambition de faire changer la vision des déchets pour redonner de la valeur aux objets et matériaux pour leur seconde vie, à la façon d'un supermarché inversé. Ici, il sera possible de donner, prendre, recycler afin de renforcer le réemploi, maximiser le recyclage et finalement réduire au maximum l'enfouissement.

8 ROUTE DE VIDEAU 33870 VAYRES



OUVERTURE DU LUNDI AU SAMEDI :

Période ÉTÉ : du 1er mars au 31 octobre de **9h à 12h** et de **14h à 18h**

Période HIVER : du 1er Novembre au 29 février de **9h à 12h** et de **13h à 17h**

Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité

La carte d'identité ne se fait plus à la Mairie de Saillans mais de Libourne.



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte

nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Centre Intercommunal d'Action Sociale DU FRONSADAIS

1 avenue Charles de Gaulle

33240 SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE

Tél : 05.57.84.07.09 / Fax : 05.57.84.48.11

E-mail : social@cias-fronsadais.com

Portage de repas

Le CIAS est doté d'un service de portage de repas à domicile pour toutes les personnes du territoire.

Au 1er novembre 2017 a eu lieu un changement de prestataire puisque le marché a été remporté par la société SOGERES.

Des menus variés vous sont proposés du lundi au dimanche.

Les repas sont composés : d'un potage , d'une entrée (parmi 4 choix), d'un plat protidique et son accompagnement (parmi 4 choix), d'un fromage ou laitage (parmi 3 choix), d'un dessert (parmi 3 choix), et d'un pain.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile

Le CIAS du Fronsadais intervient au domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicaps ou des malades pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne afin de se maintenir à leur domicile autant qu'elles le souhaitent. Des professionnel(le)s qualifié(e)s assurent une aide continue 7 jours sur 7 selon les besoins ; à partir de 7h00 jusqu'à 20h30.

Service uniquement prestataire, nous adhérons, depuis sa création par le Conseil Départemental, au seul réseau de services autorisés sur l'ensemble du département de la Gironde dont le cahier des charges garantit la qualité de l'intervention à domicile.

Transport des personnes à mobilité réduite

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h et est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire du Fronsadais et qui répondent aux critères suivants :

- Personnes à mobilité réduite
- Personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- Personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle.

Les bénéficiaires peuvent se rendre vers toutes destinations du Fronsadais, vers les lignes Transgironde ou la gare TER la plus proche, ou vers des destinations pré-ciblées sur Saint André de Cubzac ou Libourne.

SERVICE D'AIDE A DOMICILE ANFASIAD

42 avenue Fernand Pillot
33133 GALGON
Tél : 05 57 55 14 57

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilettes mais pas de soins).

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) est dit "prestataire" lors qu'il met du personnel à disposition de la personne. Le SAAD est lui-meme employeur de l'aide à domicile (à l'inverse du service dit "mandataire" où la personne est employeur du salarié).

ADAT GALGON

Avenue du Stade
33133 GALGON
Tel : 05.57.74.35.62
Contact : Mme FAURIE Myriam
Mail : adat1@wanadoo.fr

L'Association pour le Droit Au Travail, en partenariat avec l'ANPE, la Mission Locale, L'AGI (ancienne CLIE), le PLIE, et divers organismes de formation vous permet d'être accompagné dans vos démarches vers l'emploi. Au sein de cette association, vous pourrez rechercher des offres d'emplois, bénéficier d'une aide à la rédaction d'un C.V., ainsi que des revues et de la documentation sur les emplois et formations existantes.

Mission Locale



La Mission Locale du Libournais accueille **les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport...** l'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique. La Mission

Locale c'est aussi **l'Espace métier Aquitaine (EMA)**, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

189 avenue Foch à 33500 LIBOURNE

Mairie – 2 Esplanade Charles de Gaulle à GALGON (M. Yves DUBREUILH)

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : M.locale.libourne@wanadoo.fr

Consultez notre site internet : www.missionlocale-libournais.org & rejoignez-nous sur Facebook

Le PLIE



Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** du Libournais coordonne les compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Le PLIE coordonne, anime et développe des outils d'insertion professionnelle sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi.

189, Avenue du Maréchal Foch - 33500 Libourne

E-mail : contact@plielibournais.fr & Tél. : 05 57 51 56 67

Consulter le site internet : <http://www.plielibournais.fr/>

Réa'J



Le Département de la Gironde propose un dispositif expérimental de repérage et d'accompagnement sur 3 territoires : Médoc, **Haute Gironde/Libournais** et Sud Gironde. Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (moins de 26 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel. Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans la commune de : **Les Billaux**

La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite.

N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la Plateforme **Réa'J** Haut de Gironde Libournais :

Catherine COURTIAU

Référente Haut de Gironde – Dispositif Réa'J Gironde

29 cours Tourny à Libourne

E-mail : ccourtiau@anthea-rh.com & Tél. : 07.71.06.11.94 / 05.34.28.11.78

Vous voulez **CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER**



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com
contact@cauegironde.com

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...). - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près), plans (cadastres, autres...) et document d'urbanisme (PLU).

Le RDV est à prendre auprès des lieux de permanence.

			Octobre	Novembre	Décembre
BRANNE (Mairie 05 57 84 52 33)	1 ^{er} mardi	De 10h à 12h sur RDV	2	6	4
COUTRAS (maison serv ; publics 05 57 49 32 04)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30 sur RDV	17	21	19
LIBOURNE (Mairie 05 57 55 33 79)	1 ^{er} mardi	De 14h30 à 17h30 sur RDV	2	6	4
VAYRES (CdC 05 57 24 21 65)	3 ^{ème} mercredi	De 10h à 12h sur RDV	17	21	19
VIGNONET (CdC 05 57 55 21 60)	2 ^{ème} lundi	De 15h à 17h sur RDV	8	12	10



Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Vacances de la Toussaint :

Fin des cours : samedi 20 octobre 2018

Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël :

Fin des cours : samedi 22 décembre 2018

Reprises des cours : lundi 7 janvier 2019

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES



Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50 ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :
Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU SOCIAL : 115

SAMU : 15

Centre Antipoison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ :

Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

Frelons Eradic : 06.78.53.69.10

Nos professionnels à proximité...

Entreprise générale du bâtiment
Construction Rénovation Tous travaux

☎ 06 50 88 39 79

✉ fabienloeuil@hotmail.fr

📍 3 cardeneau
33141 Saillans



SARL GF SERVICES
Guillaume Faurie
Taille, Effeuilage mécanique,
Vendange...

7 reynaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com

FANNY FUDAL
Moments de bien-être

Etiothérapie
Réflexologie Plantaire



06.23.39.33.92
fannyfudal@gmail.com

Uniquement sur RV

conception / image3D / maquette

Helene ROY 0687207449
3 cardeneau 33141 SAILLANS

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr

ARCHITECTE D.E. / H.M.O.P.

ENT LAURENT.S
CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)
TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 557 944 423 00012 APE 4391 A

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03

Création Entretien Espace Vert

TEL : 06.69.55.49.00 c.e.e.v@hotmail.com



L'Entreprise C.E.E.V vous propose ses services pour tous vos travaux

Facilité de paiement 3 ou 4 fois sans frais
DEVIS GRATUIT

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -
06.84.23.79.63 – jeremvreneaud@hotmail.com

COSMONOT

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

www.cosmonot.fr

studio@cosmonot.fr

Laurent MURAT
CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
2 bis rue de Libourne - FRONSADAI
06 07 08 95 90
05 57 24 91 51

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



<http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.



Nos prochains rendez-vous

Octobre :

- 28 octobre : Vide Grenier à Galgon, stand tenue par l'Amicale des parents d'élèves

Novembre :

- 11 novembre : Rassemblement à la Mairie à 11h15

Décembre :

- 15 décembre : Arbre de Noël à la salle des fêtes

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux